

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
2/67:0
2 OCTOBRE 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 2 OCTOBRE 1965 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDE

Comme suite à ma lettre du 30 septembre 1965, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les violations nouvelles du cessez-le-feu et les autres incidents créés par le Pakistan qui sont énumérés ci-après :

RAJASTHAN

1. Des éléments pakistanais ont effectué un raid contre le village de Fohrar (district de Barmer), qu'ils ont incendié, le 30 septembre 1965.
2. Quelques soldats pakistanais se sont infiltrés dans le village de Gohar-ka-tala (district de Barmer).
3. Des troupes pakistanaises ont creusé de nouvelles tranchées dans un secteur situé à 5 miles à l'ouest de Fazilka, le 30 septembre 1965. Une plainte pour violation du cessez-le-feu a été déposée auprès des observateurs des Nations Unies.
4. Cinq avions à réaction pakistanais ont survolé nos troupes du sud au nord à une altitude de 5 000 pieds dans le secteur de Wagah à 15 h 35, le 30 septembre 1965. Une plainte pour violation du cessez-le-feu est déposée auprès des observateurs des Nations Unies.
5. Des troupes pakistanaises ont été vues posant des mines dans un secteur situé à 3 miles au nord-ouest de Russainiwala, le 30 septembre 1965. Une plainte pour violation du cessez-le-feu est déposée auprès des observateurs des Nations Unies.
6. Des appareils de l'aviation pakistanaise ont survolé l'axe Pakka-Jhangar, localités situées respectivement à environ 8 miles au sud-ouest et 6,5 miles à l'ouest sud-ouest de Fazilka, à 7 heures et 11 heures, le 30 septembre 1965.
7. Soixante-dix Rangers pakistanais, appuyés par une section de l'armée pakistanaise, ont franchi la rivière Sutlej dans cinq embarcations et ouvert le feu sur le poste indien de la police armée du Punjab de Gattiyaru (secteur de Jalalabad-Fazilka) à 12 h 5 le 30 septembre 1965.

SECTEUR DE SIALKOT

8. Des troupes pakistanaises installaient des réseaux de barbelés dans un secteur situé à 7 miles à l'ouest de Ranbirsinghpura, le 30 septembre 1965.
9. Un avion à réaction pakistanais a survolé l'axe Sialkot-Suchetgarh dans les deux sens de 16 h 40 à 16 h 45, le 1er octobre 1965.
10. Trois avions pakistanais (deux avions à réaction Sabre F-86 et un bombardier B-57) ont survolé l'axe Sialkot-Maharajke-Zafarwal de 16 h 40 à 17 heures, le 1er octobre 1965.

JAMMU ET CACHEMIRE

11. Des troupes pakistanaises ont déclenché un tir de mortiers sur nos postes dans un secteur situé à 6 miles au sud-ouest de Keran à 12 h 30, le 29 septembre 1965. Une plainte pour violation du cessez-le-feu a été déposée auprès des observateurs des Nations Unies.
12. Des troupes pakistanaises ont été vues construisant de nouveaux points d'appui dans un secteur situé à 5 miles au nord-ouest de Kanzalwan, le 29 septembre 1965. Une plainte pour violation du cessez-le-feu a été déposée auprès des observateurs des Nations Unies.
13. Des troupes pakistanaises ont été vues creusant des tranchées dans un secteur situé à 4 miles au sud sud-ouest de Tithwal, le 29 septembre 1965. Les observateurs des Nations Unies ont été informés.
14. Sept soldats pakistanais en civil ont été vus en train de creuser dans un secteur situé à 5 miles au nord-ouest de Punch, le 29 septembre 1965. Une plainte pour violation du cessez-le-feu a été déposée auprès des observateurs des Nations Unies.
15. Deux sections pakistanaises ont occupé un secteur situé à 7 miles au nord nord-ouest de Punch, dans le no man's land, le 29 septembre 1965. Une plainte pour violation du cessez-le-feu a été déposée. Les observateurs des Nations Unies ont confirmé ces nouvelles positions.
16. Des soldats pakistanais ont déclenché un tir de mitrailleuses, de mortiers, et d'artillerie sur nos troupes dans un secteur situé à 5 miles à l'ouest sud-ouest de Mendhar. Une plainte pour violation du cessez-le-feu a été déposée auprès des observateurs des Nations Unies.

17. Des soldats pakistanais ont tiré par intermittence à la mitrailleuse sur nos positions dans un secteur situé à 8,5 miles au nord-est de Dewa, de 11 heures, le 29 septembre 1965, à 12 heures, le 30 septembre 1965. Une plainte pour violation du cessez-le-feu a été déposée auprès des observateurs des Nations Unies.

18. Des troupes pakistanaises ont déclenché un tir de mortiers et de mitrailleuses sur les troupes indiennes dans un secteur situé à 6 miles au sud-ouest de Keran à 18 heures le 30 septembre 1965.

19. Des troupes pakistanaises ont incendié plusieurs maisons à Chhamb, Palanwal et Sakrana, dans le secteur d'Akhaur, le 30 septembre 1965.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent de l'Inde auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) G. PARTHASARATHI

